

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 282**10 juin 1996****SOMMAIRE**

Baladin S.A.H., Luxembourg	page 13523	International Aviation Fund S.C.A., Luxembourg ..	13508
Bank of Tokyo-Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13528, 13530	Intertec Corporation, S.à r.l., Bertrange	13508
Banque IPPA & Associés S.A., Luxembourg	13490	JH Steel International S.A., Luxembourg	13509
B&F, S.à r.l., Differdange	13495, 13496	K&F Holding S.A., Soparfi, Luxembourg	13492
Boeye Geddes Van Gulck & Co S.A., Luxembourg ..	13491	Leo-Longlife Holdings S.A., Luxembourg	13510
Bookinvest Holding S.A., Luxembourg	13491, 13492	Luisi Sante, S.à r.l.	13526
Bouchaco Holding S.A., Luxembourg	13492	Mandala, S.à r.l.	13526
Braunfinanz S.A., Luxembourg	13530	Marfina Investment S.A.	13526
Bureau d'Assurances et de Gestion du Centre S.A., Luxembourg	13533, 13535	Marvol Holdings S.A., Luxembourg	13510
Business Technologie Service, S.à r.l., Kopstal	13492	Master S.A., Luxembourg	13511
CAE Aviation, S.à r.l., Luxembourg	13491	Monta Holding S.A., Luxembourg	13510
Camberley S.A., Luxembourg	13494	Nomopa S.A.	13527
Cascals Immobilière S.A., Luxembourg	13494	NTR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13510
Centre d'Etudes et de Réalisation Economique et Commerciale S.A.	13528	Orlux S.A., Luxembourg	13496
C.I.F. - Clinical Investment Faber S.A., Luxembg ..	13496	Orpal Luxembourg Gold- und Silber Scheideanstalt S.A.	13526
C.I.W. -Compagnie Immobilière de Wasserbillig S.A., Luxembourg	13497	P.a.S., Pipes and Steel S.A., Luxembourg	13511
Cobam Luxembourg S.A., Luxembourg ...	13493, 13494	Pennsylvania Holding S.A.	13526
Codema Holding S.A.	13526	Pima A.G., Luxembourg	13490
Comptoir des Fers et Métaux S.A., Luxembourg ..	13536	P.M. Food International S.A., Luxembourg	13512
Confédération du Commerce Luxembourgeois, A.s.b.l., Luxembourg	13519	Power Group Holding S.A., Luxembourg	13511
Confien International S.A., Luxembourg	13497	Power Group Nexus Germany S.A., Luxbg ..	13509, 13510
Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13498	Premium-Lux, S.à r.l., Mamer	13511
Digital Trading, S.à r.l., Luxembourg	13498	Promotion Investissement Benelux S.A.	13527
Ducati Holding S.A., Luxembourg	13499	Prospect Media S.A., Luxembourg	13512
Eifel-Haus, Luxembourg, S.à r.l., Luxembg ..	13498, 13499	Rang S.A., Luxembourg	13512
Electrolux Reinsurance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13499, 13500	Recalux Trading S.A., Wasserbillig	13513
Emiga S.A., Luxembourg	13501	Régie Est International S.A., Luxembourg	13513
Entreprise de Construction Europa, S.à r.l., Rumlange	13501	R.P.M. Company S.A.	13527
E.R.S.C. Euro Receivables Securitization Company S.A., Luxembourg	13504	Rupertus Holding S.A., Luxembourg	13513
Eurocoin, S.à r.l., Luxembourg	13503	R.V. Partners S.A., Luxembourg	13512
Eurointervention S.A., Luxembourg	13501	S.A.P.F.I., Société Anonyme de Participations Financières, Luxembourg	13514
Euroline, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	13502	Savennières Holding S.A., Luxembourg	13490
Europa Plus International S.A., Luxembourg	13503	Sefinvest Management Services, S.à r.l.	13527
Euro-Snack S.A., Wasserbillig	13527	Siemens Europa-Finanz A.G., Luxembourg	13514
Eurotom International S.A., Luxembourg	13505	Sifra S.C.I., Esch-sur-Alzette	13513
Fabrizio S.A.	13527	Siged, S.à r.l., Luxembourg	13491
Farton Holdings S.A., Luxembourg	13497	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg	13516
Farton S.A., Luxembourg	13505	Soft Clean S.A., Luxembourg	13507
Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres, A.s.b.l., Luxembourg	13522	Sorano S.A., Luxembourg	13514
Finance Balans, GmbH, Luxembourg	13501	Sorol International S.A., Luxembourg	13517
Financial Ridge S.A., Luxembourg	13502	Special Effects, S.à r.l.	13528
Fonds Investment, Sicav, Luxembourg	13536	Stahlbau Pichler International A.G., Luxbg ..	13490, 13491
Frilux S.A., Luxembourg	13504	St Louis Holding S.A., Luxembourg	13517
Geimer Décorations, S.à r.l., Foetz	13505, 13506	Svenska Finans Group Holding S.A., Luxembourg ..	13517
GTA, Generale Trasporti Armamento International S.A., Luxembourg	13506, 13507	Switzer Holdings S.A., Luxembourg	13514, 13515
Haim S.A., Luxembourg	13505	SW Marketing S.A., Luxembourg	13518
Horsham S.A., Luxembourg	13503	Synergic Productions Investors S.A.	13527
		Taira Holding S.A., Luxembourg	13518
		T&M Import-Export, GmbH	13527
		Trelux Capital Investissements S.A., Luxembourg ..	13525
		Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Luxbg ..	13530
		Vale do Mogi S.A.H., Luxembourg	13517
		Vitek S.A.	13527
		Vontobel Fund, Sicav	13526
		Windemere S.A., Luxembourg	13515, 13516

PIMA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Luxemburg, am 29. September 1995

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates, Frau Sylvie Sibenaler, employée privée, wohnhaft in Pin (Belgien). Ihr Mandat endet am Anschluss an die Generalversammlung des Jahres 1998.

Luxemburg, den 29. September 1995.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11253/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

SAVENNIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 35.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mars 1996.

SAVENNIERES HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(11259/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

SAVENNIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 35.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mars 1996

Monsieur L. Nocchi, Messieurs A. de Bernardi et L. Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de six ans. Madame M.F. Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxemburg, le 20 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
SAVENNIERES HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11260/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

BANQUE IPPA & ASSOCIES, Société Anonyme

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.716.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

R. J. Bailey
Sous Directeur
à l'Administration
M. Weyland
Directeur à
l'Administration

(11296/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

STAHLBAU PICHLER INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 41.095.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mars 1996.

(11265/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

STAHLBAU PICHLER INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.
H. R. Luxembourg B 41.095.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Luxemburg, am 29. September 1995

Die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars werden um drei Jahre verlängert und enden mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1998.

Luxembourg, den 29. September 1995.

*Für die Gesellschaft
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11266/614/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

SIGED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 25, rue de Bragance.

Extrait de la décision du gérant en date du 8 mars 1996

Il résulte de la décision du gérant de transférer le siège de la société du 4, rue Béatrix de Bourbon à Luxembourg, au 25, rue de Bragance à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11261/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 1996.

BOEYE GEDDES VAN GULCK & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.961.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration de la Société tenue en date du 6 février 1996

Résolution unique

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ce avec effet au 16 février 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Pour extrait sincère et conforme
Signature*

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11301/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CAE AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.368.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Signature.

(11308/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 32.062.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

*Signature
Administrateur*

*Signature
Administrateur*

(11302/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 32.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1995

3. L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. L'Assemblée décide également, à l'unanimité des voix, de réélire Madame Katy Desimpel, Messieurs Fernand de Jamblinne de Meux et Jacques Mersch aux fonctions d'Administrateur et de nommer GESTOR Société Fiduciaire aux fonctions de commissaire.

Leur mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.35 heures.

Signature
AdministrateurSignature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11303/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BOUCHACO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.284.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour BOUCHACO HOLDING, Société Anonyme
CREGELUXCrédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(11304/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BUSINESS TECHNOLOGIE SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 45.444.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour le gérant
Signature

(11307/600/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

**K&F HOLDING S.A., Société de participations financières,
(anc. F&C HOLDING S.A., Société de participations financières).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières F&C HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, N° 414 du 29 août 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valeri Frolov, administrateur de sociétés, demeurant à Moscou.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Nicole Claude-Jung, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Manu Claessens, conseiller d'affaires, demeurant à Londres.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
2. Nominations statutaires.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en K&F HOLDING S.A.

Suite au changement ci-dessus, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de K&F HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Conseil d'administration actuel et du commissaire aux comptes et leur accorde bonne et valable décharge.

Sont nommés administrateurs, avec effet à partir de ce jour:

- a) Monsieur Valeri Frolov, préqualifié,
- b) Madame Irina Mirochkina, comptable, demeurant à Moscou,
- c) Monsieur Igor Kouptsov, directeur, demeurant à Moscou.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Valeri Frolov, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Est nommée commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE P.M.E., avec siège à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Frolov, N. Jung, M. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 822, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 1996.

G. d'Huart.

(11336/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1996.

COBAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.038.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Décembre 1995

1. Par anticipation, l'Assemblée Générale met fin au mandat d'Administrateur de MM. Camille Cigrang, Jan Pellemans, Albert Tummers, Tyfon Ltd., et accepte la démission de M. Rodney Haigh comme Commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée Générale appelle aux fonctions d'Administrateur:

- M. Freddy Bracke, demeurant à L-1744 Luxembourg, rue de St. Hubert 9;
- M. Rob Termeer, demeurant à 1901 HT Castricum (Pays-Bas), Vondelstraat 27B;
- SOMARLUX S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1744 Luxembourg, rue de St. Hubert 9.

Le mandat des Administrateurs prénommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille un.

L'Assemblée Générale appelle aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- M. Charles de Laet, demeurant à L-8079 Bertrange, rue de Leudelange 127A.

Le mandat du Commissaire prendra également fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille un.

3. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer M. Freddy Bracke, prénommé, comme Administrateur-Délégué. Il sera chargé de la gestion journalière de la Société, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Signature
L'Administrateur-Délégué

SOMARLUX S.A.
SOCIÉTÉ MARITIME LUXEMBOURGEOISE
Signature
L'Administrateur

(11312/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

COBAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 37.038.

Extrait du Procès-verbal de la reunion du conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 28 décembre 1995

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1995, M. Freddy Bracke, Administrateur, demeurant à L-1744 Luxembourg, rue de St. Hubert 9, aura le titre d'Administrateur-Délégué, et il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société, ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que deux Administrateurs de la société signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

3. Le Siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle, 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Signature
L'Administrateur-Délégué

SOMARLUX S.A.
SOCIÉTÉ MARITIME LUXEMBOURGEOISE
Signature
L'Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11313/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CAMBERLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 1995

Présents: Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur,
Monsieur Rodney Haigh, Administrateur,
Monsieur Jean-Pierre Kesy, Administrateur.

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil est valablement composé et peut valablement délibérer conformément à l'article 5 des statuts. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Démission d'administrateur.
2. Remplacement d'administrateur.

Résolutions

1. Monsieur Roger Wieczoreck confirme au Conseil d'Administration son souhait de démission avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration accepte cette démission et remercie Monsieur Roger Wieczoreck pour les services rendus à la société.

2. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter, en remplacement de Monsieur Roger Wieczoreck démissionnaire, Monsieur Rodney Haigh. Afin de respecter les dispositions légales régissant le mode d'élection par cooptation, cette décision de cooptation sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures.

J.P. Kesy R. Haigh C. Blondeau
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11309/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CASCAIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.873.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(11310/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

B&F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRUNETTI&FALBO, S.à r.l.).
 Siège social: L-4595 Differdange, 16, rue Kalekerbach.
 R. C. Luxembourg B 49.147.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BRUNETTI&FALBO, S.à r.l., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 21, rue de Stalingrad, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 49.147, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 19 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Falbo, employé privé, demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Romain Brunetti, mécanicien, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Casimiro Falbo, débosseleur-peintre, demeurant à Differdange.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cent parts (100) sociales représentatives de l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors, la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Agrément à donner aux cessions de parts sociales à un associé.
2. Modification de l'article cinq des statuts suite à ces cessions.
3. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à Differdange.
4. Modification subséquente de l'article deux des statuts.
5. Modification de la raison sociale en B&F, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er}.

Sur ce, l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération, a pris séparément, chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément:

- à la cession de vingt (20) parts sociales, faite par Monsieur Casimiro Falbo, chauffeur, demeurant à Differdange, à l'associé, Monsieur Angelo Falbo, employé privé, demeurant à Differdange, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé signé en date du 15 février 1996;

- à la cession de vingt-cinq (25) parts sociales, faite par Monsieur Roland Brunetti, ingénieur technicien, demeurant à Esch-sur-Alzette, à l'associé, Monsieur Angelo Falbo, employé privé, demeurant à Differdange, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé signé en date du 15 février 1996;

- à la cession de vingt-cinq (25) parts sociales, faite par Monsieur Romain Brunetti, mécanicien, demeurant à Esch-sur-Alzette, à l'associé, Monsieur Angelo Falbo, employé privé, demeurant à Differdange, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé signé en date du 15 février 1995.

Deuxième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Troisième résolution

Suite aux prédites cessions de parts sociales, l'assemblée modifie en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont détenues comme suit:

1) Monsieur Casimiro Falbo, cinq parts sociales	5
2) Monsieur Angelo Falbo, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent en se donnant mutuellement quittance.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 21, rue de Stalingrad à Esch-sur-Alzette, au 16, rue de Kalekerbach, L-4595 Differdange.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est fixé à Differdange.»

Sixième résolution

Suite aux cessions de parts sociales intervenues, l'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour adopter la dénomination de B&F, S.à r.l.; par conséquent, l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de B&F, S.à r.l.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue du pays, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Falbo, C. Falbo, R. Brunetti, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 1996, vol. 822, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996.

J. Delvaux.

(11305/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

**B&F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRUNETTI&FALBO, S.à r.l.).**

Siège social: L-4595 Differdange, 16, rue Kalekerbach.
R. C. Luxembourg B 49.147.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996.

(11306/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

C.I.F. - CLINICAL INVESTMENT FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.837.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour C.I.F. - CLINICAL INVESTMENT FABER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(11311/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.220.

Constituée à la suite de la scission de FIBELFIN S.A. en date du 3 mai 1995 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 413 du 29 août 1995, modifiée par-devant le même notaire, en date du 14 juin 1995, acte publié au Mémorial C no 468 du 19 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORILUX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(11358/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

C.I.W. - COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WASSERBILLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

Le conseil convient d'attribuer les délégations de signatures sociales suivantes:

A. Tous les actes engageant la société sont valablement signés,

- soit par deux administrateurs,

- soit par un administrateur agissant conjointement avec une des personnes énumérées ci-après:

Monsieur Nic Champagne, domicilié à L-5620 Mondorf-Les-Bains, rue Lessel 5,

Monsieur Jacques Ninanne, domicilié à B-1470 Boitsfort, avenue de l'Hermine, 20,

Monsieur Stéphane Vanden Eynde, domicilié à B-1440 Braine-le-Chateau, rue de l'Ermitage, 18.

B. La correspondance et les documents relatifs aux opérations financières peuvent être signés par les personnes désignées ci-après agissant conjointement:

Monsieur Jacques Ninanne,

Monsieur Stéphane Vanden Eynde.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11314/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

C.I.W. - COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WASSERBILLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue le 29 février 1996

Monsieur Nic Champagne, rue Lessel 5 à L-5620 Mondorf-les-Bains, a été appelé aux fonctions de Directeur.

R. Debecker

H. Taverne

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11315/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CONFIEI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.537.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1995, la démission des administrateurs, Mme Luisella Moreschi et M. Fred Carotti a été acceptée. MM. Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, et Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, L-Leudelange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour CONFIEI INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11316/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FARTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.229.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 mars 1996

Affectation du résultat:

Affectation à la réserve légale (5%) LUF 3.413

Report sur l'exercice suivant LUF 64.858

Bénéfice de l'exercice LUF 68.271

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11335/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 43.515.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau DEM (17.511,18)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11317/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

DIGITAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Cession de parts sociales

Par les présentes,

Monsieur Gautam Gianchandani, technicien en électronique, demeurant à Esch-sur-Alzette, cède et transporte sous les garanties de droit,

à Monsieur Deepak Gianchandani, technicien en électronique, demeurant à Mamer, qui accepte,

500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 (mille) francs chacune dans la S.à r.l. DIGITAL TRADING, avec siège sociale à Luxembourg, prédésignée; pour et le prix total de frs. 10.000 (dix mille francs).

Monsieur Deepak Gianchandani, préqualifié, sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce même jour et il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant reconnaît avoir reçu le prix convenu de la part de Monsieur Deepak Gianchandani, prénommé, avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Deepak Gianchandani, en sa qualité respective de gérant technique et administratif de la S.à r.l. DIGITAL TRADING, déclare accepter au nom de la société la cession conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Suite à la cession des parts, Monsieur Gautam Gianchandani démissionne en toutes activités en tant que Gérant Administratif de la société S.à r.l. DIGITAL TRADING.

Fait en trois (3) exemplaires.

Mamer, le 26 mars 1996

D. Gianchandani G. Gianchandani

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11318/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EIFEL-HAUS, LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.154.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour EIFEL-HAUS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(11320/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EIFEL-HAUS, LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.154.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour EIFEL-HAUS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(11321/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EIFEL-HAUS, LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.154.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour EIFEL-HAUS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(11322/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

DUCATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 26.920.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1996, la démission des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch ainsi que celle du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été acceptées. MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg), S.A. et FIDES (Luxembourg) S.A., ont été appelées aux fonctions d'administrateur, et EURAUDIT S.à r.l., Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour DUCATI HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11319/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1982, publié au Mémorial C, numéro 305 du 24 novembre 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 229 du 10 juillet 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Muriel Linden, secrétaire, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau, par les actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée.»
2) Suppression des deuxième et troisième alinéas de l'article 5 des statuts, qui n'aura plus qu'un seul alinéa libellé dorénavant comme suit: «Le capital social est fixé à LUF 80.000.000,-, représenté par 8.000 actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune.»

3) Suppression des mots «... et le ou les commissaires aux comptes réunis...» au deuxième alinéa de l'article 7 des statuts.

4) Modification du quatrième alinéa de l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Tout administrateur empêché ou absent peut donner mandat, par écrit ou télégramme ou télex ou fax, à un de ses collègues du Conseil pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieu et place.»

5) Ajout d'un sixième alinéa à l'article 10 des statuts, qui aura la teneur suivante: «Aux conditions prévues par la loi, le Conseil d'Administration peut distribuer des acomptes sur dividendes.»

6) Suppression de l'article 13 des statuts et renumérotation afférente des articles 14 à 22 des statuts.

7) Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 17 (devenant l'article 16) des statuts, qui aura la teneur suivante: «L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, directeurs ou commissaires une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.»

8) Suppression des mots «... soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme, ...» au deuxième alinéa de l'article 21 (devenant l'article 20) des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deuxième et troisième alinéas de l'article 5 des statuts, qui n'aura plus qu'un seul alinéa libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à LUF 80.000.000,-, représenté par 8.000 actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «... et le ou les commissaires aux comptes réunis ...» au deuxième alinéa de l'article 7 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tout administrateur empêché ou absent peut donner mandat, par écrit ou télégramme ou télex ou fax, à un de ses collègues du Conseil pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieu et place.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un sixième alinéa à l'article 10 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Aux conditions prévues par la loi, le Conseil d'Administration peut distribuer des acomptes sur dividendes.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts et de renuméroté les articles 14 à 22 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'ancien article 17 (devenu article 16 après la renumérotation) des statuts, un quatrième alinéa dont la teneur est la suivante:

«L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, directeurs ou commissaires une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «... soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme, ...» au deuxième alinéa de l'ancien article 21 (devenu article 20 après la renumérotation) des statuts.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Lahyr, M. Linden, P. Marx, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 1996, vol. 406, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mars 1996.

A. Weber.

(11323/236/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11324/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EMIGA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.466.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange a été nommé administrateur, en remplacement de M. Fred Carotti, et Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange a été nommée quatrième administrateur, également pour une durée de six ans. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour EMIGA S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11325/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3755 Rumelange, 39, rue Batty Weber.

Le soussigné donne par la présente sa démission en tant que gérant de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTION EUROPA S.à r.l.

Fait à Vaux-sur-Sûre, le 5 janvier 1996.

Pour réception
EUROPA, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(11326/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EUROINTERVENTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.350.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Birgit Mines-Honneff ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange, a été nommé administrateur, également pour une durée de six ans et de ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour EUROINTERVENTION S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11328/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FINANCE BALANS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.376.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée dénommée FINANCE BALANS, G.m.b.H., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.376, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 1992.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

La fonction du secrétaire est remplie par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à B-Grandru.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Georges Thinner, employé privé, demeurant Garnich.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les cinquante parts sociales (50) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'associés représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur: Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Fleming, F. Zeler, G. Thinnes, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 1996, vol. 822, fol. 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1996.

J. Delvaux.

(11337/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EUROLINE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 23.590.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour EUROLINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(11329/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(11338/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EUROCOIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 20, rue Sigismond.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit février.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Victor Vangelista, commerçant, demeurant à Bascharage;
2) Monsieur Roland Hayum, commerçant, demeurant à Niederkorn,
seuls associés de la société EUROCOIN S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 février 1995, publié au Mémorial C, N° 282 du 21 juin 1995.

Lesquels comparants ont déclaré avoir cédé leurs 500 parts à Madame Pauline Bruck, rentière, demeurant à L-2537 Luxembourg, 20, rue Sigismond, au prix de la valeur nominale, laquelle accepte.

L'associée unique déclare:

- 1) transférer l'adresse siège à L-2537 Luxembourg, 20, rue Sigismond,
- 2) donner décharge à Monsieur Victor Vangelista comme cogérant,
- 3) nommer gérant unique, Monsieur Roland Hayum, préqualifié.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ dix-sept mille cinq cents francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Vangelista, R. Hayum, P. Bruck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1996, vol. 822, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 mars 1996.

G. d'Huart

(11327/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EUROPA PLUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.505.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 2 janvier 1996, que le siège social de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11330/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

HORSHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 1995

Le 25 août 1995 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société anonyme holding HORSHAM S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

M. Christophe Blondeau élu président de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, M. Roger Wiczoreck et comme secrétaire, M. J.P. Kesy.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission du poste de commissaire de M. Rodney Haigh;
2. L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge au commissaire sortant.
3. L'Assemblée Générale décide d'appeler la FIDUCIAIRE H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes. Son mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

C. Blondeau R. Wiczoreck J.P. Kesy
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11346/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

E.R.S.C. EURO RECEIVABLES SECURITIZATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.382.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour *EURO RECEIVABLES SECURITIZATION COMPANY (E.R.S.C.) S.A.*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(11331/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

E.R.S.C. EURO RECEIVABLES SECURITIZATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.382.

A la suite de l'assemblée générale du 31 janvier 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Charles Muller, maître en droit, Luxembourg.

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm.

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Ehlinge.

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn.

Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt/Syre.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour *EURO RECEIVABLES SECURITIZATION COMPANY (E.R.S.C.) S.A.*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11332/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.128.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour *FRILUX S.A., Société Anonyme*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signatures

(11339/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.128.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 octobre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

MM. Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;

Roger Petry, employé privé, Luxembourg;

Roland Frising, licencié en droit, Roodt/Syre.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour *FRILUX S.A., Société Anonyme*
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11340/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

EUROTOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.655.

Procès-verbal de la reunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Constatation de la démission de Messieurs Didier Galy, Thierry Leyne et René Bizac de leur mandat d'administrateur de la société.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Mylène Frambach de son mandat de commissaire aux comptes de la société.
3. Nomination de Monsieur Pierre Schill nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.
4. Décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes pour leur mandat depuis le début du présent exercice social jusqu'à ce jour.
5. Nomination de Messieurs Paul Laplume, Franz Prost et François Winandy en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.
6. Transfert du siège social du 25, boulevard Royal au 35, rue Glesener.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11333/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.230.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 mars 1996

Affectation du résultat: la perte de LUF 5.925.525 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Signature.

(11334/279/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

HAIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.621.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 1996, que le siège secondaire de la société à Rome (Italie) a été transféré de Via Po, 12, à Viale Trenta Aprile, 10.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Pour le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11345/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

GEIMER DECORATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.640.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour GEIMER DECORATIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(11341/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

GEIMER DECORATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.640.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour *GEIMER DECORATIONS, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(11342/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

GTA, GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.529.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit février.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GTA, GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., R.C. B numéro 43.529, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée sous la dénomination de INTRAMED S.A. suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1993, publié au Mémorial Série C, numéro 302 du 24 juin 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en date du 25 mai 1993 par acte du même notaire, publié au Mémorial Série C, numéro 391 du 27 août 1993 et en dernier lieu par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 30 décembre 1995, non encore publié.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Anita Mertens-Schroeder, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation de capital social à concurrence de LUF 10.750.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 12.000.000,- par émission au pair de 10.750 actions nouvelles.

2. Acceptation des souscriptions pour 7.750 actions par la société GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO SpA et pour 3.000 actions par la société SAN GIORGIO TRASPORTI Srl.

3. Modification afférente de l'article 5 premier alinéa.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions sept cent cinquante mille (10.750.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à douze millions (12.000.000,-) de francs luxembourgeois par l'émission au pair de dix mille sept cent cinquante (10.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à faire valoir son droit de préférence, les dix mille sept cent cinquante (10.750) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de la façon suivante:

– sept mille sept cent cinquante (7.750) actions par GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO SpA, une société avec siège social à Via Granello 3/6, I-16121 Gênes (Italie),

– trois mille (3.000) actions par SAN GIORGIO TRASPORTI Srl, une société avec siège social à Via Granello 3/6, I-16121 Gênes (Italie).

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des bulletins.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de dix millions sept cent cinquante mille (10.750.000,-) francs luxembourgeois a été mis à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, 1^{er} alinéa est modifié, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze millions (12.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société pour le présent acte, s'élèveront approximativement à cent soixante mille (160.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Gillardin, A. Mertens-Schroeder, G. Schneider, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 39, case 12. – Reçu 107.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11343/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

GTA, GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.529.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 8 février 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11344/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

**SOFT CLEAN S.A., Société Anonyme,
(anc. IMOPROM FINANCE S.A., Société Anonyme)**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMOPROM FINANCE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 avril 1992, publié au Mémorial C No 395 du 11 septembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dino Pizzinato; employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Sophie Tritschler, employée privée, demeurant à Nilvange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en SOFT CLEAN S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en SOFT CLEAN S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe depuis le 2 avril 1992 une société anonyme sous la dénomination actuelle de SOFT CLEAN S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé, avec le notaire, la présente minute.

Signé: D. Pizzinato, J. Quintus, S. Tritschler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 822, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 1996.

G. d'Huart.

(11347/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

INTERNATIONAL AVIATION FUND, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour INTERNATIONAL AVIATION FUND

INTERNATIONAL AVIATION S.A.

Signatures

(11348/017/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

INTERNATIONAL AVIATION FUND, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.190.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 1996 à Luxembourg

L'Assemblée décide de distribuer à partir du 12 avril 1996, un dividende de USD 25,- pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 1995.

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises. Ce mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour INTERNATIONAL AVIATION FUND

INTERNATIONAL AVIATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11349/017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

INTERTEC CORPORATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 39.460.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Les associés de la société à responsabilité limitée INTERTEC CORPORATION, avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte notarié du 21 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 309 du 18 juillet 1992, modifié le 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 574 du 10 novembre 1995 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.460.

1.- Monsieur Helmut Stauber, administrateur de sociétés, demeurant à Marburg/Allemagne, détenant deux mille (2.000) parts sociales.

2.- Monsieur Hans Peter Stauber, agent commercial, demeurant à Geisenheim/Allemagne, détenant deux mille (2.000) parts sociales.

3.- Monsieur Freddy Vandeloise, chimiste, demeurant à Bertrange, détenant deux mille (2.000) parts sociales.

Total: 6.000 parts sociales

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

- 1.- Les associés conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.
- 2.- Cession des parts de Monsieur Freddy Vandeloise à Monsieur Helmut Stauber pour un montant d'un franc luxembourgeois.
- 3.- Démission et décharge au gérant, Monsieur Freddy Vandeloise.
- 4.- Acceptation de la cession de parts.
- 5.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la cession de parts faite par Monsieur Freddy Vandeloise, de ses deux mille parts sociales dans la société à Monsieur Helmut Stauber pour le prix d'un franc luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde la décharge pour la gestion du gérant, Monsieur Freddy Vandeloise.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par six mille (6.000) parts sociales de mille (1.000) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Helmut Stauber, préqualifié, quatre mille parts	4.000
2.- Monsieur Hans Stauber, préqualifié, deux mille parts	<u>2.000</u>
Total: six mille parts	<u>6.000»</u>

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au gérant démissionnaire. Monsieur Helmut Stauber, unique gérant de la société, pourra engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Stauber, P. Stauber, F. Vandeloise, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 822, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 1996.

G. d'Huart.

(11350/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

JH STEEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.206.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 27 février 1996, que le siège de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11351/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(11363/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(11364/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

LEO-LONGLIFE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 46.313.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, en mars 1996, vol. 471, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour la société

LEO-LONGLIFE HOLDINGS S.A.

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

(11352/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

MARVOL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.659.

- CHANNEL MANAGEMENT Limited a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 1995;
 - Monsieur Louis Wolf a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 1995;
 - Monsieur Michael Oliver Casey, Chartered Accountant, Sandton, Republic of South Africa, a été coopté comme administrateur de la société avec effet au 26 janvier 1996 en remplacement de Monsieur Louis Wolf.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour MARVOL HOLDINGS S.A.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11353/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

MONTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 11.629.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

AFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau USD (180.950,02)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Signature.

(11355/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

NTR LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(11357/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

MASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.599.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue au siège social le 12 mars 1996
à 11.00 heures*

Présents: M. R.D. Mc Gaw;
Mme Barbara Stadler-Fini.

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Richard Turner en tant qu'administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement M. Dieter Grozinger de Rosnay, demeurant au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, et ce avec effet au 15 mars 1996. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur le vote de la décision à 11.30 heures.

Pour extrait sincère et conforme

R. D. Mc Gaw

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11354/651/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

P.a.S., PIPES AND STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.924.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie de résolutions circulaires, daté à Luxembourg, le 15 février 1996 qu'en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue immédiatement après la constitution de la Société en date de ce même jour et conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, le conseil d'administration décide de conférer au Dott. Giorgio Bianchini, commercialiste, demeurant à Milan (Italie), les fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature pour toutes affaires de gestion courante et journalière.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait conforme aux
fins de publication
Par mandat
H. Campill
avocat

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11360/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

POWER GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(11362/576/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

PREMIUM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8227 Mamer.
R. C. Luxembourg B 48.472.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le compte de PREMIUM-LUX, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(11365/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

P.M. FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.820.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 6 février 1996

Résolution unique

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ce, avec effet au 16 février 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11361/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

PROSPECT MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 47.201.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 1^{er} mars 1996, que le siège de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11366/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

RANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.519.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 6 février 1996

Résolution unique

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ce, avec effet au 16 février 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11367/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

R.V. PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.855.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 6 février 1996

Résolution unique

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ce avec effet au 16 février 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11371/651/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

RUPERTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 40.830.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 518 du 11 novembre 1992, acte modifié par-devant le même notaire en date du 7 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 524 du 13 novembre 1992.

Le bilan au 31 juillet 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUPERTUS HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(11370/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

RECALUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 39.119.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le compte de RECALUX TRADING S.A.
FIDUPLAN S.A.
Signature

(11368/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

REGIE EST INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.876.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 2 janvier 1996, que le siège social de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Le 20 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11369/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SIFRA, Société civile immobilière.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le vingt mars mil neuf cent quatre-vingt-seize.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière SIFRA, Société civile immobilière, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 70, boulevard J.-F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 15 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 18 avril 1990.

Tous les associés sont présents, à savoir:

- Monsieur Joseph Franck, médecin-spécialiste, demeurant à Pontpierre, 29, route de Luxembourg, et
- Madame Monique Kayser, sans état particulier, épouse de Monsieur Joseph Franck, susdit, demeurant à Pontpierre, 29, route de Luxembourg.

Les associés se considèrent comme dûment convoqués, et après avoir délibéré, ils prennent, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer l'adresse du siège social de la société d'Esch-sur-Alzette, 70, boulevard J.-F. Kennedy à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11374/222/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

S.A.P.F.I., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Signature.

(11372/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SIEMENS EUROPA-FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.339.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, président, Hans Menhard et Marcel Meyrat ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour SIEMENS EUROPA-FINANZ A.G.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11373/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SORANO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Signature.

(11376/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SWITZER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 mars 1996, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Guy Hermans, économiste, demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Mademoiselle Sabine Perrier, administrateur démissionnaire, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 1994.

- L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Guy Hermans, administrateur. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

- L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Pascal Robinet, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Hermans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1994.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Francis N. Hoogewerf;
- Monsieur Joseph A. Bannister;
- Monsieur Pascal Robinet.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour extrait conforme
F. N. Hoogewerf

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11381/634/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SWITZER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 mars 1996, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, l'Assemblée Générale décide de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies excédant 75% du capital social.
- L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Pascal Robinet, administrateur. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.
- L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Emmanuel Famerie, demeurant à Messancy, Belgique, en remplacement de Monsieur Pascal Robinet, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1995.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Francis N. Hoogewerf;
- Monsieur Joseph A. Bannister;
- Monsieur Emmanuel Famerie.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Pour extrait conforme
F. N. Hoogewerf

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11382/634/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SWITZER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mars 1996 que

- Monsieur Zoran Savicic, économiste, demeurant à Isenbuttel-Tankmusee, en Allemagne;
- Monsieur Victor Bachmann, ingénieur commercial, demeurant à Isenbuttel-Tankmusee, en Allemagne;
- Monsieur Vladimir Sobolev, ingénieur, demeurant à Isenbuttel-Tankmusee, en Allemagne,

ont été nommés Administrateurs en remplacement de Mademoiselle Sabine Perrier, de Monsieur Francis N. Hoogewerf ainsi que de Monsieur Joseph A. Bannister, tous trois démissionnaires.

Luxembourg, le 23 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11383/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

WINDEMERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WINDEMERE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 16 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 385 du 7 septembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 382 du 10 août 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Vinaschi, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Nicole Jung-Claude, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.
2. Changement de l'objet social.
3. Modifications afférentes des articles 2 alinéa 1^{er} et 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Pétange à Luxembourg.
L'adresse du siège: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social comme suit:

«La société a pour objet une entreprise de nettoyage en général et plus spécialement le nettoyage industriel, de bureaux, leur aménagement, réfection et rénovation, le lavage de vitres, ainsi que toutes opérations commerciales industrielles ou financières, mobilières et immobilières qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} et l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

«**Art. 4.** La société a pour objet une entreprise de nettoyage en général et plus spécialement le nettoyage industriel, de bureaux, leur aménagement, réfection et rénovation, le lavage de vitres, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Vinaschi, N. Jung, J. Quintus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 822, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 1996.

G. d'Huart.

(11391/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

WINDEMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

(11392/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 1996, Monsieur Claude Schon, Directeur adjoint de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Bereldange a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de cinq à six.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE

DE LEASING BIL-LEASE

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11375/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SOROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.918.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mars 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Constatation de la démission de Messieurs Didier Galy, René Bizac et Yves Cornillie de leur mandat d'administrateur de la société.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Mylène Frambach de son mandat de commissaire aux comptes de la société.
3. Nomination de Monsieur Pierre Schill nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.
4. Décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes pour leur mandat depuis le début du présent exercice social jusqu'à ce jour.
5. Nomination de Messieurs Paul Laplume, Franz Prost et François Winandy en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1995.
6. Transfert du siège social du 25, boulevard Royal au 35, rue Glesener.
Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour extrait conforme et sincère
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11377/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

ST LOUIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.581.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(11378/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 novembre 1995

Sont présents,

Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

Madame Christel Henon, Avocate, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Vincent Moes, Administrateur, demeurant à Luxembourg.

Après un échange de vues, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Vincent Moes, Administrateur, en tant qu'Administrateur-délégué et de lui conférer tous les pouvoirs nécessaires à la gestion de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11379/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

VALE DO MOGI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.594.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(11389/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

SW MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 52.559.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire et de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 1995 que:

- Madame Iris Schaub, gérante de société, demeurant au 6, Kirchfeldweg, Ch-5036 Oberentfelden, a été nommée comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001;
- Madame Iris Schaub a été nommée Présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11380/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

TAIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires de TAIRA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, R.C. Luxembourg numéro B 34.734, constituée suivant acte reçu par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 août 1990, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 67 du 14 février 1991, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et est présidée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire, Madame Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Maître Anne Baudouin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de 750.000,-USD (sept cent cinquante mille dollars américains), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 300.000,- USD (trois cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 750.000,- USD (sept cent cinquante mille dollars américains) à 1.050.000,- USD (un million cinquante mille dollars américains) par l'émission de 300 (trois cents) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des actions nouvellement émises et libération intégrale en espèces.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 300.000,- USD (trois cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 750.000,- USD (sept cent cinquante mille dollars américains) à 1.050.000,- USD (un million cinquante mille dollars américains) par l'émission de 300 (trois cents) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, après avoir constaté que:

– la société E.T.I.C., avec siège social à Panama, a renoncé intégralement à l'exercice de son droit de souscription préférentiel,

– Maître Albert Wildgen, préqualifié, a renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription, d'attribuer les 300 (trois cents) actions nouvellement émises à la société ELSTON COMPANY, avec siège social à Panama, la société YORITOMO S.A., avec siège social à Luxembourg et à Maître Albert Wildgen, préqualifié.

Souscription et libération

Sont alors intervenus:

– la société ELSTON COMPANY, ici représentée par Maître Albert Wildgen, prénommé, en vertu d'une procuration,

laquelle déclare souscrire 77 (soixante dix-sept) actions nouvelles, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces de 77.000,- USD (soixante dix sept mille dollars américains);

– la société YORITOMO S.A., ici représentée par Maître Albert Wildgen, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur, laquelle déclare souscrire 184 (cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces de 184.000,- USD (cent quatre-vingt-quatre mille dollars américains).

– Maître Albert Wildgen, lequel déclare souscrire 39 (trente-neuf) actions nouvelles, qu'il libère intégralement par un versement en espèces de 39.000,- USD (trente-neuf mille dollars américains).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de 300.000,- USD (trois cent mille dollars Américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Cette souscription se fait avec l'accord unanime de tous les autres associés, qui ont renoncé totalement ou partiellement à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée décide à la suite de l'augmentation de capital qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à 1.050.000,- USD (un million cinquante mille dollars américains), représenté par 1.050 (mille cinquante) actions sans désignation de valeur nominale et intégralement libérées».

La preuve du paiement pour les 300 (trois cents) actions nouvelles a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ont été respectées.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à cent cinquante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à 14.00 heures.

En foi de quoi, Nous, notaire instrumentaire, avons signé le présent document à la date donnée en tête.

Signé: A. Wildgen, C. Bour, A. Baudouin, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 1996, vol. 822, fol. 63, case 2. – Reçu 89.655 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1996.

J. Delvaux.

(11384/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CONFEDERATION DU COMMERCE LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 23, allée Scheffer.

STATUTS

Texte coordonné

Entre:

1. Groupement Alimentation, A.s.b.l.,
2. Groupement Laitiers, A.s.b.l.,
3. Groupement Textiles, A.s.b.l.,
4. Groupement Chaussures et Cuirs, A.s.b.l.,
5. Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, A.s.b.l.,
6. Groupement Quincailleries, A.s.b.l.,
7. Groupement Articles de ménage en fer, verre et porcelaine, A.s.b.l.,
8. Groupement Articles optiques, photographiques, sanitaires et de peinture, A.s.b.l.,
9. Groupement Combustibles solides et liquides, A.s.b.l.,
10. Groupement Maroquineries, A.s.b.l.
11. Groupement Tabacs, Souvenirs, Jouets et Articles d'Art, A.s.b.l.,
12. Groupement Radios et Articles électriques, A.s.b.l.,
13. Fédération Bureautique, A.s.b.l.,
14. Groupement Librairies-Papeteries, A.s.b.l.,
15. Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres, A.s.b.l.,
16. Fédération des Professionnels Indépendants de l'Immobilier, A.s.b.l.,
17. Groupement Fleuristes et Grainetiers, A.s.b.l.,
18. Groupement des Activités commerciales diverses, A.s.b.l.,
19. Fédération Luxembourgeoise des Commerçants-Forains, A.s.b.l.,
20. Groupement des Agences de Voyages du Luxembourg, A.s.b.l.,
21. Groupement Parfumeries, A.s.b.l.,
22. Groupement Articles de sport, A.s.b.l.,
23. Groupement des Disquaires, A.s.b.l.,
24. Design Luxembourg, A.s.b.l.,
25. Lëtzebuurger Maarteverband, A.s.b.l.,

26. Groupement du Commerce frontalier, A.s.b.l.,
 27. Fédération des Vidéothécaires luxembourgeois, A.s.b.l.,
 28. Fédération des Professionnels de la communication, A.s.b.l.,
 29. Association des agences conseils en marketing et communication, A.s.b.l.,
 30. Groupement Boissons, A.s.b.l.,
 31. Syndicat des Importateurs, Exportateurs et Distributeurs-Grossistes en alimentation et autres produits de consommation, A.s.b.l.,
 32. Association des Importateurs-Grossistes spécialisés en produits alimentaires, A.s.b.l.,
 33. Fédération Luxembourgeoise des Industries et du Négoce de Vins, Liqueurs et Spiritueux, A.s.b.l.,
 34. Groupement Luxembourgeois des Négociants d'acier, A.s.b.l.,
 35. Association des Grossistes en appareils sanitaires et de chauffage du Luxembourg, A.s.b.l.,
 36. Groupement des Grossistes Répartiteurs luxembourgeois en produits pharmaceutiques, A.s.b.l.,
 37. Groupement des Concessionnaires Répartiteurs luxembourgeois en spécialités pharmaceutiques, A.s.b.l.,
 38. Fédération Luxembourgeoise des Négociants en matériaux de construction, A.s.b.l.,
 39. Association des Commissionnaires, Marchands et Transporteurs de bétail et de viande du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l.,
 40. Groupement des Fabricants, Grossistes et Représentants de matériel électrique, A.s.b.l.,
 41. Fédération Luxembourgeoise des Importateurs Grossistes en papier et papeterie, A.s.b.l.,
 42. Groupement des Entrepreneurs de Transports, A.s.b.l.,
 43. Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars, A.s.b.l.,
- tous de droit luxembourgeois et ayant tous leur siège à Luxembourg, 23, allée Scheffer,
et ceux qui, conformément aux présents statuts, deviendront membres, a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et les statuts suivants:

Chapitre I^{er}. – Dénomination, siège et durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Confédération du Commerce Luxembourgeois», association sans but lucratif.

Elle a son siège à Luxembourg.

La durée de la Confédération est illimitée.

Chapitre II. – Objet, but et moyens d'actions

Art. 2. La Confédération a pour objet et pour but la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres et de la profession commerciale en général et apparentées du secteur service, tant sur le plan national que sur le plan international, ainsi que l'extension et le perfectionnement des institutions de la profession. Elle agira en collaboration étroite avec les autorités publiques et les groupements d'intérêt général, officiels ou privés. Hostile au particularisme professionnel et favorable à la liberté du commerce, elle subordonne son activité à la considération de l'intérêt commun et de la solidarité nationale.

Pour la réalisation de ces buts, la Confédération mettra en oeuvre tous les moyens appropriés et pourra créer et participer à toutes institutions de nature à favoriser la réalisation de ce but. Elle pourra notamment s'affilier à des organisations nationales et internationales ayant pour objet la défense des intérêts généraux et particuliers de la fonction commerciale.

Elle peut notamment agir en justice en vue de la sauvegarde des intérêts professionnels par voie directe ou indirecte. La Confédération observe une stricte neutralité à l'égard des partis politiques et en matière de religion.

Chapitre III. – Membres

Art. 3. Peuvent être membres associés de la Confédération, les groupements professionnels regroupant les personnes physiques et morales exerçant une activité commerciale et/ou apparentée du secteur service et légalement établis au Grand-Duché de Luxembourg. Peuvent également s'affilier les Unions commerciales locales et l'Amicale des commerçants retraités.

De nouveaux membres associés peuvent être admis, à condition qu'ils soient légalement constitués, par décision du conseil d'administration. Un recours contre cette décision peut être porté devant la prochaine assemblée générale.

En cas de non-observation des statuts ou de préjudice grave causé à l'association, un membre associé peut être exclu par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Tout membre peut donner sa démission moyennant un préavis de trois mois. Est de plein droit démissionnaire le membre n'ayant pas payé ses cotisations dans les trois mois suivant leur échéance et mise en demeure. Le nombre minimum de membres associés ne doit pas être inférieur à trois.

Art. 4. Chaque membre associé est représenté dans les assemblées générales de la Confédération par:

2 délégués si le groupement professionnel a moins de 100 membres

3 délégués si le nombre de membres du groupement professionnel est égal ou supérieur à 100

1 délégué par circonscription électorale pour les Unions commerciales locales.

Les délégués sont désignés par les membres associés.

Art. 5. Les membres associés sont groupés dans trois divisions qui sont:

1. division commerce

2. division transport

3. division unions commerciales locales.

Art. 6. Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre donateur à toute personne physique ou morale versant une cotisation annuelle volontaire. Il peut de même conférer le titre de membre d'honneur à toute personne physique ou morale en raison de ses mérites extraordinaires pour le commerce.

Chapitre IV. – Organismes et fonctionnement

A. Assemblées générales

Art. 7. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets énumérés à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928. L'assemblée générale ordinaire élit le président de la Confédération parmi les délégués, à la majorité simple des voix des délégués des membres associés présents ou représentés, pour une période de quatre ans renouvelable une seule fois. Il doit être désigné parmi les deux premières divisions.

Le groupement dont relève le président a droit à un siège supplémentaire au sein de l'assemblée générale.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer à la majorité simple des voix des délégués présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée et statue selon les conditions prévues à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 9. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées conformément à l'article 5 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et l'ordre du jour doit notamment être annexé aux convocations. Les convocations peuvent être faites par simple lettre missive ou tout autre moyen approprié.

L'assemblée générale est convoquée en réunion ordinaire au moins une fois par an au cours du premier trimestre, à une date à déterminer par le conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées selon les besoins.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée par le président, sur l'initiative du conseil d'administration ou si 1/5 des membres associés le demandent.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par lettre missive ou tout autre moyen approprié.

B. Le conseil d'administration

Art. 10. L'assemblée générale élit en son sein le conseil d'administration qui est composé de 11 membres au total, dont le président qui fait de droit partie du conseil d'administration et le préside.

Le conseil d'administration comporte outre les 10 membres effectifs le nombre équivalent de membres suppléants.

Sous réserve de candidatures suffisantes:

- six membres effectifs et suppléants au moins doivent être choisis dans la division commerce,
- deux membres effectifs et suppléants au moins doivent être choisis dans la division transports,
- un membre effectif et suppléant au moins doit être choisi dans la division unions commerciales.

Le conseil d'administration élit en son sein trois vice-présidents à la majorité simple des délégués présents.

A chacune des divisions commerce et transport doit revenir au moins un mandat de vice-président. Les président et trois vice-présidents doivent relever de quatre groupements professionnels différents.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des experts siégeant temporairement ou en permanence dans le conseil. Ces experts assistent avec voix consultative et ne peuvent pas prendre part aux votes ou aux décisions du conseil.

Art. 11. Les délégués au conseil d'administration sont élus pour un mandat de quatre ans, renouvelable. Ils sont réputés de plein droit démissionnaires à la limite d'âge de 72 ans.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Il délibère à la majorité simple des membres présents.

Il représente la Confédération dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut cependant déléguer sous sa responsabilité ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ainsi qu'à un ou plusieurs membres du secrétariat.

Il soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

C. Le comité exécutif

Art. 13. Le comité exécutif se compose du président, des trois vice-présidents et du secrétaire général.

Art. 14. Le comité exécutif s'occupe sous la responsabilité du conseil d'administration de la gestion journalière de la Confédération et expédie les affaires courantes.

Art. 15. Le mandat de membre du comité exécutif a une durée de quatre ans. Il est renouvelable. Il cesse avec la cessation du mandat de membre du conseil d'administration de la Confédération.

Art. 16. Le comité exécutif se réunit en principe au moins une fois mensuellement. Le comité exécutif est convoqué par le président soit de sa propre initiative, soit à la demande d'au moins deux de ses membres.

Le comité exécutif délibère à la majorité simple des voix, trois membres devant être cependant présents. En cas de partage des voix, le vote du président de la réunion sera prépondérant.

D. La commission des finances

Art. 17. L'assemblée générale nomme, à la majorité simple des voix, pour une durée de quatre ans, renouvelable, une commission des finances comprenant au moins trois membres. Aucun membre du conseil d'administration ne peut être membre de cette commission.

Elle peut vérifier à tout moment la conformité de la comptabilité avec le bilan et le compte des pertes et profits et se faire remettre à cet effet pour examen toute pièce comptable. Elle établit un rapport financier devant servir de base à

l'assemblée générale. Elle tient à tout moment l'assemblée générale au courant des opérations financières de la Confédération. La commission pourra, avec l'assentiment de l'assemblée générale, se faire assister lors des opérations de contrôle par un expert-comptable.

E. Le secrétariat

Art. 18. Le secrétariat se compose d'un secrétaire général et du personnel de bureau nécessaire. Le secrétaire général et le personnel sont engagés et congédiés par les soins et aux conditions du conseil d'administration et en conformité avec les dispositions légales en matière de louage de service des employés privés.

Art. 19. Le secrétariat est chargé des affaires courantes de la Confédération et de toutes affaires que peut lui confier le conseil d'administration ou le comité exécutif. Il est notamment chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la conservation des archives de la Confédération et des membres associés. Il réunit et met à profit une documentation économique, financière et sociale, assure la publication d'un organe officiel, rédige les écrits, élabore des rapports juridiques, sociaux etc. Il coordonne le travail des groupements professionnels et assure la liaison entre ceux-ci et le conseil d'administration de la Confédération.

Les membres associés peuvent également recourir aux services du secrétariat.

Le secrétaire général, ou, le cas échéant, son remplaçant, peut prendre part, avec voix consultative, aux réunions et assemblées des organismes de l'association, de même qu'aux réunions, conseils ou assemblées des groupements professionnels.

Pour tous ses actes, le personnel du secrétariat n'est responsable que vis-à-vis du conseil d'administration de la Confédération.

Chapitre V. – Finances

Art. 20. Les cotisations des adhérents des groupements professionnels associés, des membres donateurs et membres d'honneur sont encaissées par les soins de la Confédération ou du membre associé. Elles restent acquises à la Confédération en cas de perte de la qualité de membre. Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le taux maximum des cotisations ne pourra pas dépasser deux pour mille du chiffre d'affaires de l'ensemble des membres individuels.

Art. 21. Le conseil d'administration affecte les cotisations encaissées aux dépenses de l'année et à la constitution de réserves nécessaires.

Pour le règlement des comptes, il peut déléguer signature aux membres du bureau exécutif et au secrétaire général.

Art. 22. L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Ces deux dates peuvent être modifiées par le conseil d'administration d'un commun accord avec l'assemblée générale. Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial.

Chapitre VI. – Modification des statuts, règlement d'ordre intérieur, dissolution

Art. 23. Les modifications des statuts ainsi que leur publication et la dissolution de la Confédération s'opèrent conformément aux articles 8, 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928.

Pour tout ce qui n'est pas prévu expressément par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif sont applicables.

Art. 24. Le conseil d'administration peut, à la majorité des 2/3 de ses membres, prendre un règlement d'ordre intérieur.

Art. 25. En cas de dissolution, l'actif de la Confédération est remis aux mains de la Chambre de Commerce. Les liquidateurs de la Confédération devront tenir compte de cette affectation.

Luxembourg, le 25 mars 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11393/000/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES EDITEURS DE LIVRES, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale extraordinaire de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES EDITEURS DE LIVRES, Association sans but lucratif affiliée à la CONFEDERATION DU COMMERCE LUXEMBOURGEOIS, ayant siégé en date du 12 mars 1996 au siège de la CONFEDERATION DU COMMERCE LUXEMBOURGEOIS, sis à L-2520 Luxembourg-Limpertsberg, 23, allée Scheffer, a voté l'amendement des articles 9 et 11 des statuts de l'association publiés au Mémorial C, n° 608 du 27 décembre 1993.

Art. 9. L'alinéa 2 est remplacé par le texte suivant:

«Elle se réunit une fois par année au cours du premier trimestre, sur convocation du Président du conseil d'administration, ou si 2/5 des membres le demandent.»

Art. 11. L'alinéa 1^{er} est remplacé par le texte suivant:

«L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins et de onze membres au plus, nommés par l'assemblée générale.»

L'alinéa 3 est changé comme suit:

«Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et coordinateur.»

L'alinéa 4 est subdivisé et prend la teneur suivante:

«La durée du mandat (...) nomination définitive.

Ne peuvent être administrateurs que

1. des personnes physiques exerçant des fonctions de responsabilité au sein d'une maison d'édition qui est membre de la Fédération, le terme maison d'édition étant à interpréter dans le sens indiqué à l'article 6, alinéa 1^{er}; ces personnes physiques doivent y être déléguées par une procuration établie en bonne et due forme, et

2. des personnes physiques dont la maison d'édition qu'elles représentent édite annuellement au moins une publication. Cette condition ne concerne pas les membres fondateurs de la fédération.»

L'alinéa 7 est changé comme suit:

«Toutes les candidatures pour les postes de membre du conseil d'administration doivent parvenir par écrit au siège de l'association et ce, avant la date fixée par le conseil d'administration dans sa lettre de convocation à l'Assemblée Générale.»

L'alinéa 8 est subdivisé et prend la teneur suivante:

«Le renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles et sont considérés d'office comme nouveaux candidats à leur poste.

Les membres sortants ayant été absents pendant 4 réunions du comité ne sont plus rééligibles.»

L'article est complété par les alinéas suivants:

«Ne sont éligibles que les membres effectifs majeurs personnellement présents à l'assemblée dont l'admission définitive a déjà été prononcée par une assemblée antérieure. Cette condition n'est pas requise en cas de force majeure.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre. Chaque administrateur ne peut être le mandataire que d'un seul autre administrateur.»

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11394/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BALADIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 4 mars 1996;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant à Athus (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 5 mars 1996,

lesquelles procurations, après signature ne varient par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BALADIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous action ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareils action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le seize du mois de mai à quatorze heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich;
 - b) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg;
 - c) Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: SANINFO, S.à r.l., une société avec siège social à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A.-M. Charlier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 89S, fol. 97, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11395/230/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.363.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juillet 1990, publié au Mémorial C, n° 30 du 28 janvier 1991.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRELUX CAPITAL
INVESTISSEMENTS S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(11387/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

CODEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.652.

Il résulte de trois lettres de démission du 20 mai 1996 que Messieurs John Seil et Henri Grisius ont démissionné de leur mandat d'administrateur et que Monsieur Georges Kioes a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17956/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PENNSYLVANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.281.

EXTRAIT

Les administrateurs, Monsieur Jean Pirrotte, Madame Liliane Melchior-Giampellegrini et Mademoiselle Dany Mander-scheid, et le commissaire aux comptes, Madame Anita Mertens-Schröder, ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le siège de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

INTERCORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18080/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

ORPAL LUXEMBOURG GOLD- UND SILBER SCHEIDEANSTALT S.A., Société Anonyme,**LUISI SANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****MARFINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme,****MANDALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 4 avril 1996, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été introduit par la loi du 19 mai 1978, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- ORPAL LUXEMBOURG GOLD- UND SILBER SCHEIDEANSTALT S.A., avec siège à L-2543 Luxembourg, 70-72, Dernier Sol, de fait inconnue à cette adresse,

- LUISI SANTE, S.à r.l., avec siège à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, de fait inconnue à cette adresse,

- MARFINA INVESTMENT S.A., avec siège à L-2410 Luxembourg, 83, rue du Reckenthal, de fait inconnue à cette adresse,

- MANDALA, S.à r.l., avec siège à L-8141 Bridel, 1, rue J.F. Kennedy, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Alain Thorn, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anne Roth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e A. Roth

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1996, vol. 479, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18186/282/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

VONTOBEL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 38.170.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Signature.

(11390/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

**NOMOPA S.A., Société Anonyme,
PROMOTION INVESTISSEMENT BENELUX S.A., Société Anonyme,
R.P.M. COMPANY S.A., Société Anonyme,
SEFINVEST MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
SYNERGIC PRODUCTIONS INVESTORS S.A., Société Anonyme,
T&M IMPORT-EXPORT, G.m.b.H., (S.à r.l.) Société à responsabilité limitée,
VITEK S.A., Société Anonyme.**

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 15 février 1996, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été introduit par la loi du 19 mai 1978, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

NOMOPA S.A., dont le siège à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé le 26 juin 1994

PROMOTION INVESTISSEMENT BENELUX S.A., dont le siège à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé le 5 mai 1992

R.P.M. COMPANY S.A., dont le siège à Luxembourg, 7, rue Federspiel, a été dénoncé le 9 juin 1995 par la société ARISTOTE, S.à r.l.

SEFINVEST MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., dont le siège à Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé le 25 octobre 1995 par la société INTERCORP S.A.

SYNERGIC PRODUCTIONS INVESTORS S.A., dont le siège à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé le 11 août 1995

T&M IMPORT-EXPORT, G.m.b.H. (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée, dont le siège à Luxembourg, 35, rue Glesener, a été dénoncé le 1^{er} mars 1995 par la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG

VITEK S.A., dont le siège à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé le 24 juin 1993.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Jeanne Guillaume, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anne Roth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
M^e A. Roth
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1996, vol. 479, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18187/282/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

FABRIANO S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 36.227.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 15 mai 1996.

Pour autant que de besoin les administrateurs

MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, Strassen

Guy Kettmann, attaché de direction, Howald

Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange

ainsi que le commissaire aux comptes

Mme Marie-Claire Zehren, employée de banque, Luxembourg se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 479, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18296/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 1996.

EURO-SNACK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6637 Wasserbillig, 12, Esplanade de la Moselle.

Il résulte d'une lettre recommandée du 29 avril 1996, adressée par Monsieur Claude Wirtgen, demeurant à L-8080 Helfenterbrück, 83-87, route de Longwy, à la société anonyme EURO-SNACK S.A., avec siège social à L-6637 Wasserbillig, 12, Esplanade de la Moselle, que Monsieur Claude Wirtgen, préqualifié, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme EURO-SNACK S.A., et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 1996.

C. Wirtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17761/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

**CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE, Société Anonyme.**

Il résulte d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée en date du 7 mai 1996 à la société anonyme CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE que Monsieur Alain Lorang a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme. La lettre de démission avec effet immédiat a été enregistrée à Luxembourg, le 15 mai 1996 (Vol. 479, fol. 45, case 6).
(17736/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

**CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE, Société Anonyme.**

Il résulte d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée en date du 7 mai 1996 à la société anonyme CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE que Madame Marie-Béatrice Lorang-Wingenter a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme. La lettre de démission avec effet immédiat a été enregistrée à Luxembourg, le 15 mai 1996 (Vol. 479, fol. 45, case 6).
(17737/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

**SPECIAL EFFECTS, Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 2.742.**

Dénonciation du siège

Les Administrateurs de la société VERWALTUNGSBÜRO WENGLER S.A., avec siège social à L-6582 Rosport, 2, rue Henri Tudor, ont décidé de dénoncer le siège social de la société à responsabilité limitée SPECIAL EFFECTS, R.C. Luxembourg n° B 2.742, et ce, avec effet immédiat.

Fait à Rosport, le 21 mars 1996.

Pour la société VERWALTUNGSBÜRO WENGLER S.A.

Signatures

Les Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 1996, vol. 256, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90810/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 1996.

**BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
(anc. THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg,

incorporated by a deed of notary Hyacinthe Glaesener, then residing in Luxembourg, on the 11th of April 1974, published in the Mémorial C, number 136 of the 10th of July 1974,

the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 24th of January 1996, not yet published.

The meeting is opened by Mr Yoshiaki Fujii, Managing Director, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Osamu Miyama, Deputy General Manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre André, Manager, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To change the name THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A. into BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. as of April 1st, 1996;

2. To amend the second paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company which shall now read as follows:

«The Company will exist under the name of BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.»

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxy holders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A. into BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. as of April 1st, 1996.

Second resolution

As of a consequence, the general meeting resolves to amend the second paragraph of article 1, of the Articles of Incorporation of the Company which shall now read as follows:

The Company will exist under the name of BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1974, publié au Mémorial C, numéro 136 du 10 juillet 1974,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 janvier 1996, non encore publié.

La séance est ouverte par Monsieur Yoshiaki Fujii, Managing Director, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Osamu Miyama, Deputy General Manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Pierre André, Manager, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A. en BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. à partir du 1^{er} avril 1996;

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.»

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de THE BANK OF TOKYO (LUXEMBOURG) S.A. en BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. à partir du 1^{er} avril 1996.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Signé: Y. Fujii, O. Miyama, J.-P. André, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 89S, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(11385/216/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(11386/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R. C. Luxembourg B 14.543.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

TRINKAUS & BURKHARDT
(INTERNATIONAL) S.A.

Signatures

(11388/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 1996.

BRAUNFINANZ, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - FIDUINVEST S.A., Via Simen 3, Lugano,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 mars 1996;

2. - Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel;

3. - Monsieur Pierre Lentz, prénommé, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRAUNFINANZ.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mars 2001, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juillet à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s)

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1) FIDUINVEST, prénommée	1.248	1.248.000
2) M. John Seil, prénommé	1	1.000
3) M. Pierre Lentz, prénommé	<u>1</u>	<u>1.000</u>
Totaux:	1.250	1.250.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur John Seil, prénommé;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées;
- 3) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

H.R.T. RÉVISION, S.à r.l. ayant son siège à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 1996, vol. 398, fol. 70, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 1996.

E. Schroeder.

(11396/228/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

BUREAU D'ASSURANCES ET DE GESTION DU CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. - Madame Lucie Ergen, employée privée, épouse de Monsieur Charles Genson, demeurant à L-7220 Helmsange, 117, route de Diekirch, ici représentée par Monsieur Charles Genson, indépendant, demeurant à L-7220 Helmsange, 117, route de Diekirch, en vertu d'une procuration sous seing privé;
2. - Monsieur Marc Genson, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 17, Um Railand, ici représenté par Monsieur Charles Genson, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUREAU D'ASSURANCES ET DE GESTION DU CENTRE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'activité d'une agence d'assurances et effectuera toutes opérations d'assurances et de conseil en assurances par des personnes physiques disposant d'un agrément d'assurances du Ministère du Trésor.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par dix (10) actions de cent vingt-cinq mille francs (125.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1. - Madame Lucie Genson-Ergen, prénommée, neuf actions	9
2. - Monsieur Marc Genson, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: dix actions	10

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
L'adresse commerciale est fixée à L-7220 Walferdange, 117, route de Diekirch.
L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Lucie Genson-Ergen, prénommée,
- b) Monsieur Marc Genson, prénommé,
- c) Mademoiselle Muriel Genson, employée privée, demeurant à 117, route de Diekirch, L-7220 Helmsange.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:
- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Marc Genson, prénommé, et Madame Lucie Genson-Ergen, prénommée, comme administrateurs-délégués de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Genson, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 mars 1996, vol. 398, fol. 74, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 1996.

E. Schroeder.

(11397/228/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

BUREAU D'ASSURANCES ET DE GESTION DU CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Réunion du conseil d'administration du 18 mars 1996

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Marc Genson, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 17, Um Railand, et Madame Lucie Genson-Ergen, épouse de Monsieur Charles Genson, demeurant à L-7220 Helmsange, 117, route de Diekirch, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

M. Genson L. Genson-Ergen M. Genson

Enregistré à Mersch, le 19 mars 1996, vol. 398, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(11398/228/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

FONDS INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.664.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour FONDS INVESTMENT
A. Schmit
Administrateur

(11482/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

FONDS INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 38.664.

Auszug aus der Beschlußfassung der Zirkularbeschlüsse vom Verwaltungsrat vom 3. Januar 1996

- Das Rücktrittsgesuch von Herrn Beda Düggelin als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.
- Herr Max Bigler wird als neues Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Beda Düggelin bis zur Ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 1996 kooptiert.
- Die Kooptation von Herrn Max Bigler als Verwaltungsratsmitglied wird der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 1996 zwecks Ratifizierung vorgelegt.

Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. März 1996

- Die Kooptation von Herrn Max Bigler, als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Beda Düggelin wird ratifiziert.
- Die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Siegfried Schneider, Dieter Wagner, Max Bigler, Rafik Fischer und André Schmit werden für ein Jahr bis zur Ordentlichen Generalversammlung von 1997 erneuert;
- Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, wird für ein Jahr, bis zur Ordentlichen Generalversammlung von 1997 erneuert.

Für gleichlautende Abschrift
Für FONDS INVESTMENT
A. Schmit
Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11483/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 5.329.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 1996

L'Assemblée Générale a ratifié les changements suivants au Conseil d'Administration:

- Monsieur Gottfried Noelle, démissionnaire, a été remplacé avec effet au 16 novembre 1995 par Monsieur Bernhard Schneider;
- Monsieur Dr. Hans Schmelzer, démissionnaire, a été remplacé avec effet au 5 mars 1996 par Monsieur Christoph Boelling.

Ces mandats se termineront dans l'Assemblée Générale Ordinaire du mois de mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A.
Signatures

(11461/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1996.